

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

## Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	11
• votants	11
• absents	0
• exclus	0

Date de convocation :  
25 septembre 2020

Date d'affichage :

## Objet

Délibération n° 33.2020

DECI : Convention cadre  
pour la mise en œuvre de  
la mission de coordination  
de la CCBDP

De la commune Beauvoisin (Drôme)

Séance du 30 septembre 2020 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. THIRIOT Christian, Maire

Étaient présents :

ARDISSON Jean-Claude, BLAIN Bruno, CORNAND Jean-Jacques,  
DRAMAIX Jean-Guy, DUMAS Chantal, MORIN Catherine, MARCHAL  
Laurence, MILLET Jérôme, THIRIOT Christian, NOUVEL Alain,  
LUCIANO Luc.

Secrétaire de séance :

Mme DUMAS Chantal

**Vu** la délibération 160-2019 du 5 novembre 2019 prise par la CCBDP créant un groupement de commande, coordonné par l'intercommunalité pour le compte de 31 communes afin de les aider à répondre à leurs obligations en matière de DECI ( L. 2213-32 du CGCT)

**Vu** la délibération N° 24.219 du 11/09/2019, engageant la commune dans ce groupement de commande

**Considérant** qu'à la suite de la démarche de consultation, une CAO composée de l'ensemble des Maires adhérents au groupement de commande et du représentant légal de la CCBDP, s'est réunie le 07/09/2020 et à attribuer le marché.

Le Maire informe que :

1/ Afin de permettre aux communes adhérentes au groupement de bénéficier d'un suivi collectif dans l'exécution de la mission réalisée par le bureau d'étude, la CCBDP propose d'assurer une mission de coordination

2/ Cette mission de coordination fait l'objet d'une convention qui vient préciser la nature des engagements pris par la CCBDP. Pour l'essentiel, cela consiste à organiser et participer à des réunions territorialisées auxquelles sont invités les communes concernées ainsi que le bureau d'étude.

Les réunions ont pour objectifs de dresser un point de situation sur l'évolution de l'exécution de la mission et d'identifier le cas échéant les ajustements méthodologiques nécessaires pour assurer les bonnes conditions de réalisation.

3/ Il est proposé au conseil de valider les termes de la convention  
d'autoriser le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

**Valide** les termes de la convention cadre entre la CCBDP et la commune ayant adhéré au groupement de commande mutualisé DECI, dans le cadre de l'objet pré cité.

**Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le .

Publié ou notifié le .

Fait à Beauvoisin, le 30 septembre 2020

Le Maire, Christian THIRIOT

